

INTENDANCE

Dossier suivi par
Valérie ROUSSEL
Téléphone
(+ 33) (0)1 58 83 20 27
int.0920799u@ac-versailles.fr-

Chapitre I - REGLEMENT DE LA CONSULTATION
Condition générale de la prestation valant acte d'engagement
CLASSE MOBILE

Date de la publication le

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

En application de l'article 28 du code des marchés publics

PUBLICATION DE L'ANNONCE PAR TELEPROCEDURE SUR LE SITE

Association Journée de L'intendance, AJI - <http://mapa.aji-france.com> -

Article 1 - ACHETEUR PUBLIC :

Lycée RICHELIEU
64 Rue George Sand
92500 RUEIL-MALMAISON
Tél : 01 58 83 20 10

Mail : int.0920799u@ac-versailles.fr

SIRET : 199 207 994 000 13 APE : 8531 Z

Type d'acheteur public : E.P.L.E. – établissement public local d'enseignement.

Représenté par le proviseur, Monsieur LENFANTIN Frédéric, Personne Responsable des Marchés

Comptable assignataire : Monsieur DEBEC, l'Agent Comptable du lycée Richelieu

Article 2 - OBJET DU MARCHÉ

Fourniture et paramétrage d'une classe mobile 16 PC

Fourniture d'un meuble de PC Portable pour une classe de BTS

Meuble **securisé déplaçable ou pas pouvant contenir 16 PC**

Zone technique permettant de connecter les chargeurs de PC

Protection contre les surcharges

Interrupteur marche arrêt

Système permettant l'optimisation de la charge des batteries

Passage des câbles des chargeurs optimisés (solution décrite dans l'offre)

**Câble d'alimentation mini 3m
Dimensions à préciser**

Borne WIFI

**Intégrée au meuble
Caractéristiques à définir
Branchement au réseau fixe du lycée à préciser**

**16 PC PORTABLES pour utilisation bureautique avec à minima
Ecran 14 ou 15 pouces**

**Win11 Pro
Core I3 ou équivalent à préciser
8 Go mémoire vive
256 Go SSD**

Intégration PC sur notre réseau pédagogique SAMBA EDU

Garantie 3 ans mini pour le meuble et 1 an mini pour les portables avec extension à 3 ans en option

Il sera proposé en option l'installation du pack Office licence perpétuelle sur les 16 portables

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de :
Madame Valérie ROUSSEL- Courriel : int-0920799u@ac-versailles.fr les renseignements techniques auprès de Monsieur LETOUZEY : philippe.letouzey@ac-versailles.fr

Article 4 – TRANSMISSION ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Selon la nouvelle réglementation qui exige la dématérialisation des offres, les propositions seront déposées sur la plateforme de l'AJI - <http://mapa.aji-france.com>

pour le **Mercredi 9 octobre à 12 heures, délai de rigueur,**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite, ne seront pas retenus.

Le candidat retenu recevra une notification d'attribution du marché.

Article 5 – CONTENU DES OFFRES

L'offre comprendra les documents suivants) :

Le présent règlement de la consultation signé

Une offre chiffrée par lot sous forme de devis précisant les délais de livraison et disponibilité produit.

La déclaration sur l'honneur (chapitre II) signée et datée

L'engagement (chapitre III) du candidat complété et signé

Les prix, déterminés en euros et en centimes d'euros, sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais de transport, de manutention, d'assurance.

L'offre fera apparaître :

- le prix unitaire hors T.V.A,
- le taux de la T.V.A,
- le prix total TTC

Article 6 – CHOIX DU FOURNISSEUR :

L'attribution du marché à l'offre économique la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissant avec leur pondération :

- prix 50 %
- qualité des services associés 50%

Les capacités générales de l'entreprise pour l'exécution du marché seront étudiées, notamment la structure et la position géographique de l'entreprise ainsi que son expérience dans le domaine des marchés publics.

Les normes, certifications et labellisations obtenues par l'entreprise et ses fournisseurs seront également des éléments retenus par les décideurs pour le choix du fournisseur.

Le délai minimum de validité des offres est fixé à cent vingt jours à compter de la date limite de réception des candidatures.

Chaque candidat sera jugé au vu des critères hiérarchisés visés ci-dessus.

Article 7 – FACTURATION ET PAIEMENT

Le lycée dispose de l'application CHORUS qui permet aux fournisseurs de déposer leurs factures dématérialisées.

Les règlements seront effectués par mandat administratif après chaque vérification, au moyen d'une facture détaillée comprenant le relevé de la prestation. Le titulaire du marché aura précisé, lors de son offre, la domiciliation pour le règlement des factures par virement.

La facture **ORIGINALE** porte les indications suivantes :

- date de facturation,
- Nom et adresse du créancier,
- Numéro du SIREN et code APE ou la référence d'inscription au répertoire du commerce ou au registre des métiers,
- Le numéro d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours, articles L. 141-2 et R. 211-21 du Code du Tourisme,
- Numéro de compte bancaire (format IBAN),
- La désignation des prestations,
- Taux et montant de la T.V.A,
- Montant T.T.C.

Le paiement sera effectué dans les trente jours à réception de la facture, par mandat administratif, selon les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics par le comptable assignataire du Lycée RICHELIEU.

Article 8 – PÉNALITÉS :

Le lycée RICHELIEU est autorisé à se fournir là où il le juge convenable du seul fait du retard ou du refus de la prestation. Au cas où il en résulterait une différence de prix au détriment du lycée, cette différence est mise de plein droit à la charge du titulaire du marché et imputée d'office sur le montant du prochain paiement effectué à son profit.

En cas d'infraction caractérisée aux clauses contractuelles, le lycée peut résilier son contrat de marché sans indemnité et se désengager, après avoir invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de huit jours.

Article 9 – LITIGES :

Les parties se tiennent mutuellement informées des éventuelles difficultés qui pourraient naître de l'exécution du présent marché.

Article 10 et dernier : DISPOSITIONS FINALES :

Le titulaire du marché s'engage par le visa des Conditions Générales des Prestations valant acte d'engagement à assurer la continuité du service public en toute circonstance. Il doit informer l'établissement des éventuelles difficultés et prendre toute mesure de substitution.

Le lycée se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.

Le représentant habilité de la société

Cachet de la société

Nom Prénom, fonction

« lu et approuvé » (*mention manuscrite*)

Date et signature :

F. LENFANTIN, Provisieur

Ordonnateur des recettes et des dépenses.

Date :

Chapitre II - DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Je **déclare sur l'honneur**, en application du code des marchés publics :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, **d'une condamnation** définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1,
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans **d'une condamnation** définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts**,
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, **d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire** pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail**,
- c) ne pas être en **état de liquidation judiciaire** au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**,
- e) que ma **faillite personnelle**, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce** n'a pas été prononcée, ou que je ne fais pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,
- d) ne pas être admis au **redressement judiciaire**, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, **sans justifier d'une habilitation à poursuivre** mon activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché,
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations m'incombant **en matière fiscale et sociale** ou que j'ai acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date,

ou

Qu'avant la date du lancement de la consultation, avoir, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté les divers produits devenus exigibles, soit avoir constitué des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement,

- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant **l'emploi des travailleurs handicapés**.

A, le

.....

NOM :

.....

Qualité :

.....

Cachet et signature

Chapitre III – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussignée (nom, prénom) :

.....

Agissant au nom et pour le compte de :

.....

(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

.....

Numéro de téléphone :

.....

Email :

.....

Ayant son siège social à :

.....

.....

.....

(adresse complète et numéro de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

.....

N° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

.....

Code d'activité économique principale (APE) :

.....

Numéro d'inscription au registre du commerce :

.....

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications, ni réserves,**

- 1) **M'engage**, conformément aux stipulations du présent contrat, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus ;

- 2) **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952
- 3) **Demande** que le pouvoir adjudicateur règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

.....

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

.....

Code Etablissement :

.....

Code Guichet :

.....

N° de compte :

.....

Clé :

.....

JOINDRE UN IBAN au format SEPA

A, le

Le candidat (nom)

.....

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») **et cachet de la société**